

SNPS INFO

N° 16

DOSSIER “ Pécule de vacances” : PAS D’ACCORD

Lors des négociations sur le pécule de vacances de ce jour, l’Autorité a refusé d’adapter son projet d’arrêté royal, et, malgré le refus unanime des organisations syndicales, a annoncé qu’elle le publierait en l’état.

Cela signifie donc que les membres du personnel ne percevront aucun arriéré financier, pas le moindre euro.

Dès lors, le SNPS introduira, dès parution de celui-ci au Moniteur Belge, une procédure en justice au profit de ses membres.

En conséquence, et en prévision de ladite procédure, nous demandons à nos affiliés de nous renvoyer, par courrier, le mandat et la fiche de renseignements en annexes à l’adresse suivante :



Tél : 02/644.65.00
Fax : 02/644.67.93
Mail : snps@nspv.be

SNPS
Pécule de vacances
Avenue Général Bernheim 18-20
1040 BRUXELLES

Δ Cette procédure ne concerne pas les membres CALOG ni les agents de police Δ

Gert COCKX
Président National